

# Quelle place pour un pharmacien clinicien dans les unités de soins ?

## Expérience d'une présence intermittente délocalisée en service contre une validation des prescriptions depuis la pharmacie



B. Leroy<sup>1</sup>, J. Berry<sup>1</sup>, S. Coursier<sup>1</sup>, S. Martelet<sup>1</sup>, H. Bontemps<sup>1</sup>  
 1 CH Villefranche sur Saône, Pharmacie



La pratique de la pharmacie clinique dans les établissements hospitaliers peut prendre différentes formes allant de la validation d'ordonnances depuis la pharmacie à la délocalisation complète d'un pharmacien dans l'unité de soins. Les deux méthodes montrent des limites. Une démarche intermédiaire peut consister en la présence d'un pharmacien pour accompagner l'équipe soignante plusieurs fois par semaine lors des visites. Ce moment est privilégié car l'équipe médicale examine l'ensemble des patients présents et décide de l'attitude thérapeutique à adopter.

### Matériels et méthodes :

Nous avons comparé le retentissement de la présence intermittente d'un pharmacien sur les interventions pharmaceutiques (IP) et leur devenir dans deux services : le premier (A) sans délocalisation pharmaceutique et un second (B) où un pharmacien participait au tour médical deux fois par semaine. Nous avons relevé les informations reliées aux IP pendant 6 mois.

#### SERVICE A

6,1 % des 1491 prescriptions étudiées ont nécessité une IP

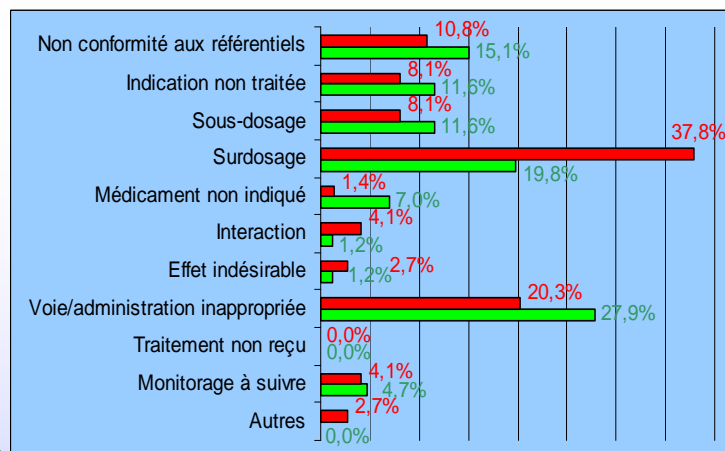


#### SERVICE B

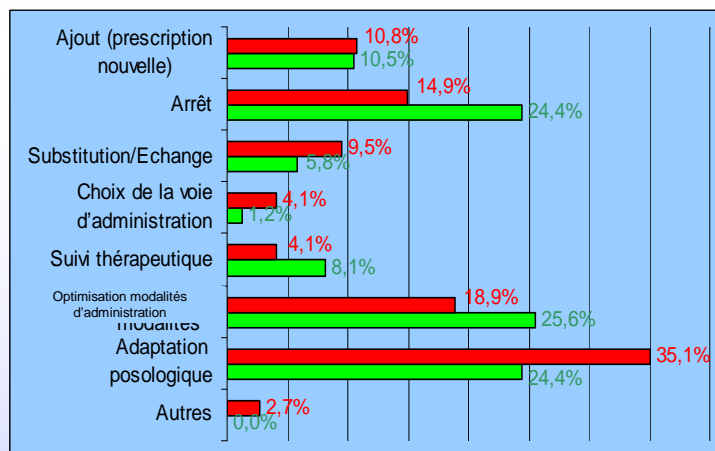
5,7 % des 1373 prescriptions étudiées ont nécessité une IP

Description des IP en fonction de la grille de recueil de données publiée par Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC)

Répartition des IP selon le problème relevé



Répartition des IP selon le type d'intervention



Service A ■ Service B ■

**L'acceptation des IP par l'équipe médicale était significativement différente**

**(test de t-Student significatif quand  $p < 0,05$ ) entre les deux services :**

**→ 50 % pour A et 79 % pour B avec  $p < 0,0001$**

### Discussion :

L'analyse précise des IP, dans le service A, permet d'identifier des éléments régulièrement mis en cause, e.g. l'adaptation des posologies en fonction de la fonction rénale. Le taux d'acceptation plus important dans le service B s'explique par des IP plus pertinentes car la présence dans le service permet de récupérer plus d'informations sur l'état clinique du patient et donc d'adapter l'analyse pharmaceutique à chaque patient. Le pharmacien participe à la discussion médicale du cas et ainsi argumente les IP auprès de l'équipe médicale. Le rôle du pharmacien dans les unités de soins ne se limite pas à une aide à la prescription médicale mais il peut aussi intervenir auprès des infirmières et directement auprès des patients.

Dans la continuité de cette étude, l'intégration d'un pharmacien à mi temps dans un service est en projet pour confirmer l'apport de la délocalisation pharmaceutique.